

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation :
12 Septembre 2026

EFFECTIF LÉGAL : 15

EFFECTIF EN EXERCICE :
15

EFFECTIF VOTANT : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, salle du Conseil en Mairie de Cattenières, sous la présidence de Daniel FORRIERES, Maire

Étaient présents : FORRIERES Daniel ; MARELLI Céline ; BOUTHORS Christophe ; DESORMAIS Sandrine ; DELMOTTE Clément ; BRICOUT Vanessa ; NOEL Patrick ; LAIGLE Cécile ; CAUCHY Camille ; HARY Laurence ; LAGREE Carine ; MEYER BANSE Véronique ; HERMAN Antoine ; DE-VRIEZE Hélène

Ont donné procuration : Sylvain FIEVET à Patrick NOEL

OBJET DE LA DELIBERATION : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Numéro de la délibération : 2026-54

Conformément à l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'établissement d'un règlement intérieur est une obligation légale pour les communes de 1 000 habitants et plus, dans un délai de six mois suivant l'installation du conseil municipal.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, l'adoption d'un règlement intérieur demeure facultative mais vivement conseillée afin de structurer et sécuriser le fonctionnement des séances.

Le projet soumis à votre délibération vise à fixer les règles de fonctionnement de notre assemblée pour la durée du mandat, dans le respect des droits des conseillers municipaux et des principes de démocratie locale.

Le document proposé s'articule autour des grands axes suivants :

- Convocation et ordre du jour : Délais d'envoi des convocations, modalités de transmission des dossiers d'information et règles d'inscription des questions à l'ordre du jour.
- Tenue des séances : Présidence de séance, règles de police de l'assemblée, quorum, gestion du public et tenue du procès-verbal.
- Modalités de débat et de vote : Prises de parole, organisation des discussions, règles de déroulement des votes.
- Droits des élus : Exercice du droit d'information des conseillers municipaux, questions orales en fin de séance et espace réservé d'expression dans les bulletins d'information municipale.
- Commissions municipales : Organisation, rôle et modalités de fonctionnement des commissions de travail.

Considérant la nécessité de clarifier et de formaliser les règles de fonctionnement du conseil municipal, il est demandé à l'assemblée :

- D'adopter le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'annexé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,

Le secrétaire de séance,

Le président de séance,

